

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après


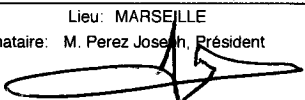
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02004

Numéro SIREN : 477 611 685

Nom ou dénomination : 13 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 10305

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		2018	
 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Timbre à date du service	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquièmes C), cocher la case			
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case			
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
SIRET	47761168500033		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITE			
Activités exercées	Production de films	Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		63 391
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input checked="" type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
dans le secteur productif, art.244 quater W		dans le secteur du logement social, art.244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SARL CABINET ECIA 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE Tél: 0491250130			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date: 08042018 Lieu: MARSEILLE	
Tél:		Qualité et nom du signataire: M. Perez Joseph, Président	
		Signature: 	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

TAXE RÉDUITE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
 (CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
N° SIRET du principal établissement 47761168500033		Code APE 5911A	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL
 Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %
 Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat net de la concession de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		Adresse de l'entreprise 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		Numéro SIRET* 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 3 3	
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12		Néant* <input type="checkbox"/>	
Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 31122016		N-1	
Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (1)				Net 4	
AA	Capital souscrit non appelé (1)				
AB	Frais d'établissement*				
CX	Frais de développement*				
AF	Concessions, brevets et droits similaires	322	105	218	298
AH	Fonds commercial (1)	180 280		180 280	180 280
AJ	Autres immobilisations incorporelles	64 995 571	63 553 365	1 442 206	1 606 460
AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
AN	Terrains				
AP	Constructions				
AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 243	14 745	5 498	8 214
AT	Autres immobilisations corporelles	82 327	64 857	17 469	24 479
AV	Immobilisations en cours				
AX	Avances et acomptes				
CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
CU	Autres participations				
BB	Créances rattachées à des participations				
BD	Autres titres immobilisés				
BF	Prêts				
BH	Autres immobilisations financières*	14 141		14 141	11 852
BJ	TOTAL (III)	65 292 883	63 633 072	1 659 811	1 831 583
BL	Matières premières, approvisionnements				
BN	En cours de production de biens				17 322
BP	En cours de production de services				
BR	Produits intermédiaires et finis	3 500		3 500	3 500
BT	Marchandises	12 914		12 914	12 134
BV	Avances et acomptes versés sur commandes	643		643	
BX	Clients et comptes rattachés (3)*	307 431		307 431	149 928
BZ	Autres créances (3)	427 211		427 211	343 530
CB	Capital souscrit et appelé, non versé				
CD	Valeurs mobilières de placement				
CE	(dont actions propres :				
CG	Disponibilités	210 643		210 643	226 935
CH	Charges constatées d'avance (3)*	31 930		31 930	30 399
CJ	TOTAL (III)	994 272		994 272	783 747
CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
CM	Primes de remboursement des obligations				
CN	Ecart de conversion actif*				
CO	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	66 287 155	63 633 072	2 654 083	2 615 330
CP	(2) Part à moter Ann an de immobilisation financières nettes :				
	(3) Part à plus d'un an :				
	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 936	2 936	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(36 908)	(78 866)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 305	41 959	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	488 675	1 061 983	
	TOTAL (I)	DL	1 278 008	1 828 012	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	86 090	80 764	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	86 090	80 764	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	841	403	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	514	514	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	167 960	74 969	
	Dettes fiscales et sociales	DY	177 281	116 350	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 600		
Compte régul.	Autres dettes	EA	297 667	278 579	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	632 122	235 739	
TOTAL (IV)	EC	1 289 985	706 554		
Écarts de conversion passif*	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 654 083	2 615 330		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 289 471	706 554		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	841	403		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant *	
Exercice N	France	Exercice N		Exercice (N-1)	
		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	Total	Exercice (N-1)
FA	23 726	FE	23 726	18 669	
FD	2 101 895	FI	2 101 895	1 384 856	
FJ	2 125 621	FK	2 125 621	1 403 525	
Chiffres d'affaires nets*				17 322	
Production stockée*				1 128 509	
Production immobilisée*				870 065	
Subventions d'exploitation				550 560	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				721 366	
Autres produits (1) (11)				1 331	
Total des produits d'exploitation (2) (1)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	
Autres charges (12)		336 098		427 745	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		6 092 389		5 895 495	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(634 039)		(1 259 543)	
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					
Produits financiers					
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
- biens*					
- services*					
Chiffres d'affaires nets*					
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		5 458 349		4 635 952	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		3 929		4 235	
Variation de stock (marchandises)*		(780)		(2 254)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		1 946 632		1 274 353	
Impôts, taxes et versements assimilés*		27 021		19 697	
Salaires et traitements*		739 518		606 651	
Charges sociales (10)		338 629		266 894	
Sur immobilisations					
- dotations aux amortissements*		1 779 862		2 535 892	
- dotations aux provisions		835 389		682 373	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Pour risques et charges : dotations aux provisions		86 090		79 910	

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB		166 288
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	573 689	1 635 936
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	573 689	1 802 224
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	761	301
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	458	386 020
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG	381	192 571
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 601	578 892
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	572 088	1 223 332	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(87 290)	(80 134)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 032 038	6 438 397	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 008 734	6 396 439	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 305	41 959	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	6 241
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	334 371	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PV			761		
VNC EAC sortis			458		
Dotation aux amortissts dérogatoires			381		
Reprise sur amortissts dérogatoires				573 689	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 7**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>								
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice						
	1	2	3	4						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 061 983	TM	381	TN	573 689	TO	488 675	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I	3Z	1 061 983	TS	381	TT	573 689	TU	488 675		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U					
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	80 764	5W	86 090	5X	80 764	5Y	86 090		
TOTAL II	5Z	80 764	TV	86 090	TW	80 764	TX	86 090		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	713 115	6B	835 389	6C	642 418	6D	906 086
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	713 115	TY	835 389	TZ	642 418	UA	906 086	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 855 862	UB	921 860	UC	1 296 871	UD	1 480 851	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	921 479	UF	1 296 871					
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ	381	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10						
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (détail de la ligne 5V, 5W, 5X, 5Y sur 2056)				
Libellé	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	à la fin de l'exercice
Provision Credit d'impôt Audiovisuel	80 764	86 090	80 764	86 090
TOTAL	80 764	86 090	80 764	86 090

PROVISIONS POUR IMPÔTS (détail de la ligne 5B, 5C, 5D, 5E sur 2056)				
Libellé	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	à la fin de l'exercice
TOTAL				

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	14 141	UV		UW	14 141			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	307 431		307 431					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	758		758					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 823		5 823					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	182 540		182 540				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	27 023		27 023				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	211 068		211 068					
	Charges constatées d'avance		VS	31 930		31 930					
	TOTAUX		VT	780 713	VU	766 572	VV	14 141			
RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	841		841					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	167 960		167 960						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 090		10 090						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	132 129		132 129						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 934		31 934					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 129		3 129					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	13 600		13 600						
Groupe et associés (2)		VI	514		(0)		514				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	297 667		297 667						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	632 122		632 122						
TOTAUX		VY	1 289 985	VZ	1 289 471		514				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	514			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR : <input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant *		
Exercice N. clos le : 31 12 2017		Exercice N. clos le : 31 12 2017		
I. RÉINTÉGRATIONS				
Rémunération du travail (entreprises à l'IR)				
de l'exploitant ou des associés				
de son conjoint				
moins part déductible* à réintégrer :				
WA	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
WB	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)			
WC	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			
WE	6 920	WG	1 006	
XD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			
XE	7 926	WF	Autres charges et dépenses comptables	
XF	Fractions des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Y1	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			
Y2	Amendes et pénalités			
Y3	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			
Y4	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			
Y5	Bénéfices réalisés par une société			
Y6	à l'article 209 B du CGI			
Y7	Résultats bénéficiaires visés			
Y8	à l'article 209 B du CGI			
Y9	Moins-values nettes à long terme			
Y10	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
Y11	- Imposées aux taux de 0 %			
Y12	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			
Y13	- Plus-values nettes à court terme			
Y14	- Plus-values soumises au régime des fusions			
Y15	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			
Y16	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y17	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)			
Y18	Dégâts étrangers antérieurement			
Y19	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y20	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y21	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y22	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y23	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y24	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y25	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y26	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y27	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y28	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y29	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y30	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y31	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y32	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y33	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y34	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y35	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y36	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y37	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y38	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y39	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y40	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y41	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y42	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y43	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y44	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y45	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y46	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y47	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y48	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y49	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y50	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y51	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y52	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y53	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y54	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y55	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y56	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y57	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y58	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y59	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y60	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y61	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y62	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y63	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y64	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y65	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y66	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y67	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y68	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y69	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y70	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y71	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y72	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y73	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y74	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y75	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y76	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y77	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y78	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y79	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y80	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y81	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y82	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y83	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y84	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y85	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y86	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y87	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y88	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y89	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y90	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y91	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y92	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y93	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y94	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y95	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y96	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y97	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y98	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y99	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y100	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y101	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y102	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y103	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y104	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y105	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y106	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y107	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y108	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y109	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y110	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y111	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y112	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y113	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y114	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y115	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y116	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y117	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y118	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y119	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y120	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y121	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y122	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y123	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y124	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y125	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y126	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y127	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y128	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y129	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y130	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y131	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y132	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y133	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y134	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y135	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y136	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y137	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y138	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y139	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y140	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y141	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y142	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y143	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y144	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y145	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y146	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y147	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y148	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y149	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y150	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y151	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y152	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y153	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y154	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y155	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y156	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y157	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y158	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y159	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y160	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y161	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y162	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y163	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y164	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y165	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y166	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y167	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y168	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y169	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y170	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y171	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y172	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y173	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y174	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y175	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y176	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y177	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y178	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y179	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y180	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y181	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y182	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y183	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y184	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y185	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y186	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y187	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y188	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y189	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y190	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y191	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y192	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y193	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y194	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y195	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y196	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y197	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y198	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y199	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y200	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y201	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y202	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y203	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y204	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y205	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y206	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y207	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y208	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y209	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y210	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y211	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y212	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y213	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y214	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y215	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y216	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y217	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y218	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y219	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y220	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y221	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y222	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y223	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y224	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y225	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y226	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y227	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y228	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y229	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y230	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y231	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y232	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y233	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y234	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y235	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y236	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y237	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y238	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y239	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y240	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y241	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y242	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y243	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y244	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y245	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y246	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y247	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y248	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y249	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y250	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y251	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y252	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y253	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y254	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y255	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y256	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y257	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y258	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y259	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y260	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y261	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y262	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y263	Déficit par les PME (art. 209C)			
Y264	Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé			
Y265	Dégât par les PME (art. 209C)			
Y266	Déficit			

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4 1 168 156
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6 1 168 156
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ 63 391
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK 1 231 547
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT (1 700)
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
(à détailler sur feuillet séparé)	ZV
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZW
Reprises sur l'exercice	ZT

Provisions pour risques et charges *

8X	8Y
8Z	8A
8B	8C
Provisions pour dépréciation *	
9D	9E
9F	9G
9H	9J

Charges à payer	
9K	9L
9M	9N
9P	9R
9S	9T
9N	9O

à reporter au tableau 2058-A :	
YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YO
à reporter au tableau 2058-A :	WI
à reporter au tableau 2058-A :	WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)	
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1
Montant au début de l'exercice	
Imputations	
Montant net à la fin de l'exercice	

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(78 866)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	41 959		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(36 908)		Report à nouveau (N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(36 908)					
TOTAL II										ZH	(36 908)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 425 977	849 027				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	205 469	XQ	227 551	189 413				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	36 533	35 316				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	3 972	1 679				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	252 599	198 917				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 946 632	1 274 353				
							YW						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YZ						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	27 021	19 697				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	27 021	19 697				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	122 241	84 235				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	127 232	102 153				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØB	722 378	577 618				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Designation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 %

Cains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)

Cains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU			
Origine	1	Moins-values à 12,80 %	2
	N	Moins-values nettes	N
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants déduits à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*						
Origine	1	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 % 2	3	Moins-values	4	5
	N	Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants déduits à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

 formulaire obligatoire
 (article 53A du Code
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :	SAS 13 PRODUCTIONS	Néant * <input checked="" type="checkbox"/>
-------------------------------	--------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Designation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

- le SIREN de la tête de groupe : [] - la dénomination de la tête de groupe : []

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017

Durée en nombre de mois [12]

Néant *

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

2 125 621	OA	Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises
	OK	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées
	OL	Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante
9 642	OT	Retractions de frais inscrites au compte de transfert de charges
TOTAL I		
2 135 263	OX	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

1 331	OH	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun
1 757 289	OE	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation
870 065	OF	Subventions d'exploitation reçues
(17 322)	OD	Variation positive des stocks
	OI	Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée
	OT	Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation
TOTAL 2		
2 611 362	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

3 929	ON	Achats
(780)	OQ	Variation négative des stocks
1 741 163	OR	Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances
	OS	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois
	OZ	Taxes déductibles de la valeur ajoutée
336 098	OW	Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)
	OU	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée
	O9	Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois
	OY	Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante
TOTAL 3		
2 080 409	OJ	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)

OG 2 666 216

V - Collation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DB)

SA 2 666 216

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV

	EV	
	GX	Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)
	GZ	Effectifs au sens de la CVAE *
	HR	

Établissement au sens de la CVAE *

VI - Collation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * : 11

YP		Effectifs affectés à l'activité artisanale
YF		dont apprentis
YG		dont handicapés
RL		Effectifs affectés à l'activité artisanale

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD & Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD & Consolation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 688

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)	M	Nom patronymique	PEREZ
Prénom(s)	Cyrille		
Nom marital		% de détention	39,10
Nb de parts ou actions	269		
Naissance : Date	16/04/1972	N° Département	69
Commune			
Pays	France		
Adresse : N°	28	Voie	Rue de la Martinique
Code Postal	13006	Commune	Marseille
Pays	France		
Titre (2)	M	Nom patronymique	PEREZ
Prénom(s)	Gilles		
Nom marital		% de détention	39,24
Nb de parts ou actions	270		
Naissance : Date	04/03/1967	N° Département	69
Commune	Carpentras		
Pays	France		
Adresse : N°	70	Voie	Chemin du Roucas Blanc
Code Postal	13007	Commune	Marseille
Pays	France		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31 12 20 17

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

VILLE MARSEILLE

CODE POSTAL 13016

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise p1 0 / Nombre total de parts ou d'actions correspondantes p3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise p2 3 / Nombre total de parts ou d'actions correspondantes p4 688

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Forme juridique / N° SIREN (si société établie en France) / Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M / Nom patronymique PEREZ / Prénoms(s) Joseph

Nom marital / % de détention 21,66 / Nb de parts ou actions 149

Naissance : Date 25/01/1943 / N° Département 99 / Commune Ain Temouchent / Pays Algérie

Adresse : N° / Voie Vieux Chemin Notre Dame Le Papyrus / Code Postal 30650 / Commune Rochefort du Gard / Pays France

Titre (2) / Nom patronymique / Prénoms(s)

Nom marital / % de détention / Nb de parts ou actions

Naissance : Date / N° Département / Commune / Pays

Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

Titre (2) / Nom patronymique / Prénoms(s)

Nom marital / % de détention / Nb de parts ou actions

Naissance : Date / N° Département / Commune / Pays

Adresse : N° / Voie / Code Postal / Commune / Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, Mlle pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des Impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1		NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	M PEREZ CYRILLE	Directeur de Production	28 Rue de la Martinique 13008 Marseille		
2	Mme MONTEIRO Dominique	Producteur artistique	24 Bd des Filles du Calvaire 75011 Paris		
3	M PEREZ Gilles	Réalisateur	70 Chemin du Roucas Blanc 13007 Marseille		
4	M LUQUE GEOFFREY	Chargé de production	11 Rue de la pierre levée 75002 Paris		
5	Mme SIMON Nathalie	Interprète	54 av des gouniers 13008 Marseille		
6					
7					
8					
9					
10					
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Montant des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4
1	64 350	64 350	16 368	12 793	93 511
2	52 000	52 000	257		52 257
3	48 128	48 128	4 150		52 278
4	41 394	41 394	187		41 581
5	38 500	38 500			38 500
6					
7					
8					
9					
10					
Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)					
	Frais de déplacements (v. notice 7)	Frais de déplacements (v. notice 8)	Frais de déplacements (v. notice 9)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
	12 793	12 793			12 793
DÉPENSES ET CHARGES AFFRÉTES					
	aux véhicules et autres biens (v. notice 10)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 11)	TOTAL DES COLONNES 9		
					5 8
1	64 350	64 350	16 368	12 793	93 511
2	52 000	52 000	257		52 257
3	48 128	48 128	4 150		52 278
4	41 394	41 394	187		41 581
5	38 500	38 500			38 500
6					
7					
8					
9					
10					
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 50 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)					
					112
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement					
					72 197
Total					
					278 127
** TOTALS					

B - AUTRES FRAIS		C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1)	
	Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 50 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	- de l'exercice 2017 (total col. 9 + total col. 10)	- de l'exercice précédent
	112	350 436	279 352
		Bénéfices imposables	
		Total des dépenses	
		- de l'exercice 2017	
		- de l'exercice précédent	
		Total	
		72 309	

Nom et qualité du signataire		Signature,	
M. Perez Joseph, Président		À MARSEILLE le 08042018	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :	Société mère :
Nom :	Nom :
SIREN :	SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC AUD	15 340 86 090	"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques "CAI" Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement "CCI" Crédit d'impôt cinéma international "CSV" Crédit impôt spectacle vivant "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	214 808
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	38 959
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
 (ligne 1 x 7 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 7 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	2 000
---	-------

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "FAM" Crédit d'impôt famille "EXP" Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Crédit d'impôt (3)	Montant	(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le 22 juin 2018 à 9 heures 30, les associés de la société SAS 13 PRODUCTIONS, au capital de 800 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M PEREZ Cyrille demeurant 28 Rue de la Martinique à Marseille titulaire de 269 parts.
- M PEREZ Gilles demeurant 70 Chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 270 parts.
- M PEREZ Joseph demeurant Vieux Chemin Notre Dame Le Papyrus à Rochefort du Gard titulaire de 149 parts.

La Société KPMG Audit , commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est représentée .

L'assemblée est présidée par M. Perez Joseph, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 688 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

Handwritten initials and a checkmark in the bottom right corner.

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 23 304,56 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 687,40 euros et les crédits d'impôt sur les bénéfices des sociétés de -87 290,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 13 603,09 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017	23 304,56
Report à nouveau	-36 907,65
Réserves distribuables	
Total	-13 603,09

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-13 603,09
Total	-13 603,09

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2016		
2015		
2014		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ca
W

Information des associés sur les nouvelles dispositions fiscales relatives aux dividendes

Prélèvement fiscal

Les associés sont informés que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, subissent un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % (acompte qui sera déduit de l'impôt sur le revenu).

Prélèvement social

Les associés sont également informés que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont effectués à la source.

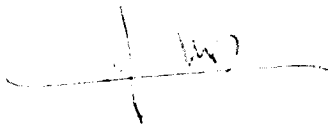
En pratique

En pratique, la société versera un dividende amputé de 36,5 % (21 % au titre du prélèvement fiscal forfaitaire obligatoire et 15,5 % au titre des prélèvements sociaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le Président



M PEREZ Joseph

M PEREZ Cyrille



M PEREZ Gilles

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2018

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 23 304,56 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 687,40 euros et les crédits d'impôt sur les bénéfices des sociétés de -87 290,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 13 603,09 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017	23 304,56
Report à nouveau	-36 907,65
Réserves distribuables	
Total	-13 603,09

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-13 603,09
Total	-13 603,09

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2016		
2015		
2014		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les opérations visées par l'article L.223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

cd
W

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SARL au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 722 097 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
	2 125 621	1 403 525
VARIATION 2017 / 2016	51,45%	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

u

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	5 458 349	4 635 952	822 398	17,74
Charges d'exploitation	6 092 389	5 895 495	196 894	3,34
Résultat d'exploitation	-634 039	-1 259 543	625 504	NS
Résultat financier	-2 034	-1 965	-70	NS
Résultat exceptionnel	572 088	1 223 332	-651 244	-53,24
Impôt sur les bénéfices	-87 290	-80 134	-7 156	NS
Participation des salariés				
Résultat net	23 305	41 959	-18 654	-44,46

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles 1 807 289 euros
- Immobilisations corporelles 0 euros
- Immobilisations financières 2 289 euros

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	1 278 008	1 828 012	-550 004
Capital social	800 000	800 000	
Capitaux propres / Capital social	1,60	2,29	-0,69

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

u

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 6 920€.

II. AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS AFFECTATIONS DE RESULTATS - EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à apurer de 43 645,16 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017	23 304,56
Report à nouveau	-36 907,65
Réserves distribuables	
Total	-13 603,09

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Report à nouveau	(13 603,09)
Total	(13 603,09)

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution n'a été faite au titre des trois derniers exercices.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre société ne comptabilise pas de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

u

l.

V. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE EN COURS :

Pour l'année en cours, nous souhaitons poursuivre l'activité de prestation de films et production audiovisuelle, en développant encore plus nos documentaires, et en renforçant cette activité notamment en faisant des coproductions internationales, mais aussi en développant notre secteur fiction, télévisuelle et cinéma, par la production de série, d'unitaires, mais aussi de longs métrages cinéma et même en renouant avec des courts métrages, afin d'être sur l'ensemble des secteurs de la production, hormis l'animation qui constitue une catégorie bien à part de notre métier.

VI. AUTRES MENTIONS LEGALES :

Délais de paiement :

Exercices	Echéance 30 jours	Echéance 45 jours	Echéance 60 jours	Echéance > à 60jours
31/12/2017	13 490	13 490	- 1 388	-1 388
31/12/2016	58 790	1 956	791	-18 651

Prise de participation, de contrôle, auto contrôle et sociétés contrôlées :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice 2017. Il en est de même pour la prise de contrôle. Aucune société n'est contrôlée par notre société et nous n'avons créé aucune action auto détenue .

VII. AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ASSOCIES SERONT APPELES A STATUER :

Conventions réglementées :


Nous vous demandons de valider la convention réglementée présentée dans le rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, conclues au cours de l'exercice.

VIII. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus au Président de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises

Votre commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Le Président



SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

RAPPORT SPÉCIAL DU GÉRANT SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L 223-19 DU C. COM. DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du C. Com., nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes.

Conventions entre la société SAS 13 PRODUCTIONS et Monsieur PEREZ Cyrille

La SAS 13ProductionS a loué en 2017 un véhicule AUDI Q3 auprès de Volkswagen Bank, ce véhicule a été mis à disposition de M Perez Cyrille .

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président





KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

13 Productions S.A.S.

1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille

Ce rapport contient 20 pages

Référence : LH-182-358

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Capital social : €. 800.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des associés de la société 13 Productions S.A.S.,

1

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 13 Productions S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des films.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 juin 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé

BILAN - ACTIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2017 au 31/12/2017
Période N-1 du 01/01/2016 au 31/12/2016

		Exercice N			Exercice N - 1		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de développement	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	105	218	298
		Fonds commercial	AH	AI	180 280	180 280	180 280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	63 553 365	1 442 206	1 606 460
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 745	5 498	8 214
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	64 857	17 469	24 479
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations		CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières	BH	BI	14 141	11 852		
	TOTAL (II)	BJ	BK	63 633 072	1 659 811	1 831 583	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO		17 322	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	3 500	3 500	3 500
	CREANCES	Marchandises	BT	BU	12 914	12 914	12 134
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	643	643	
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	307 431	307 431	149 928
	DIVIERS	Autres créances	BZ	CA	427 211	427 211	343 530
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	210 643	210 643	226 935	
	Charges constatées d'avance	CH	CI	31 930	31 930	30 399	
	TOTAL (III)	CJ	CK	994 272	994 272	783 747	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	63 633 072	2 654 083	2 615 330		

BILAN - PASSIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2017 au 31/12/2017
Période N-1 du 01/01/2016 au 31/12/2016

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale	DD	2 936	2 936
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(36 908)	(78 866)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 305	41 959
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK	488 675	1 061 983
	TOTAL (I)	DL	1 278 008	1 828 012
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	86 090	80 764
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	86 090	80 764
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	841	403
	Emprunts et dettes financières divers	DV	514	514
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	167 960	74 969
	Dettes fiscales et sociales	DY	177 281	116 350
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 600	
	Autres dettes	EA	297 667	278 579
Compte régul.	EB	632 122	235 739	
TOTAL (IV)	EC	1 289 985	706 554	
Écarts de conversion passif (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 654 083	2 615 330	

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2017 au 31/12/2017
Période N-1 du 01/01/2016 au 31/12/2016

		Exercice N				Exercice N - 1		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC			
	Production vendue } biens	FD	23 726	FE	FF	23 726	18 669	
		FG	2 101 895	FH	FI	2 101 895	1 384 856	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	2 125 621	FK	FL	2 125 621	1 403 525	
	Production stockée				FM	(17 322)	17 322	
	Production immobilisée				FN	1 757 289	1 128 509	
	Subventions d'exploitation				FO	870 065	550 560	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				FP	721 366	1 530 819	
	Autres produits				FQ	1 331	5 217	
	Total des produits d'exploitation (I)					FR	5 458 349	4 635 952
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	3 929	4 235	
	Variation de stock (marchandises)				FT	(780)	(2 254)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV			
	Autres achats et charges externes				FW	1 946 632	1 274 353	
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	27 021	19 697	
	Salaires et traitements				FY	739 518	606 651	
	Charges sociales				FZ	338 629	266 894	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements - dotations aux provisions				GA	1 779 862	2 535 892
						GB	835 389	682 373
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	86 090	79 910	
	Autres charges				GE	336 098	427 745	
	Total des charges d'exploitation (II)					GF	6 092 389	5 895 495
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(634 039)	(1 259 543)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés				GL		222	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP		222	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ			
	Intérêts et charges assimilés				GR	2 034	2 186	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	2 034	2 186	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 034)	(1 965)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(636 074)	(1 261 508)	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2017 au 31/12/2017
Période N-1 du 01/01/2016 au 31/12/2016

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	166 288
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	573 689 1 635 936
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	573 689 1 802 224
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	761 301
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	458 386 020
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	381 192 571
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	1 601 578 892
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	572 088 1 223 332
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	(87 290) (80 134)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 032 038 6 438 397
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 008 734 6 396 439
8 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 305 41 959

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES PROVISIONS

CRÉANCES ET DETTES

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CRÉDITS-BAILS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CABINET ECIA - MARSEILLE

Téléphone : 0491250130 - Télécopie : 0491720738

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 28/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-08 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-08 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles hors Films

Les immobilisations corporelles et incorporelles hors films ou documentaires sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage technique	3 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

2.2 Coût de production des Films et Documentaires

Les films et documentaires sont évalués d'après la comptabilité analytique.

Le fait générateur de comptabilisation des produits et charges liés à ces films réside dans la date de livraison validée par un PAD remis par une chaîne Télévision.

Le fait générateur pour les long métrage est habituellement la présentation à la presse ou la sortie en salle.

Les subventions accordées pour ces films sont comptabilisées lors de la réception des notifications de subventions.

Le plan comptable du cinéma est utilisé lors des comptabilités auxiliaires des films, comptabilité remontée dans les comptes de 13Productions en fin de production.

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement n'ont pas été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Prix d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>							
	63 377 401		1 807 289		3 510	65 176 173	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 377 401		1 807 289		3 510	65 176 173	
<i>Terres</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agencés- et aménagés des constructions</i>						30 243	
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	20 243					20 243	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	41 553					41 553	
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	40 773					40 773	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Autres et comptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 889					102 889	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prix et parts immobilisations financières</i>	11 552		2 289			14 141	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 552		2 289			14 141	
TOTAL GÉNÉRAL	63 491 822		1 809 578		3 510	65 292 893	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Déductions de l'exercice	Diminutions : amortissements effectués aux exercices d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Déductions			Reprises			Mise net en fin d'exercice	
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Façon exception	Différentiel de durée	Mode dégressif	Façon exception		
EUR												
Frais d'établissement et de développement												
<i>Autres coûts d'immobilisations incorporelles</i>	88 877 248	1 770 138		88 847 384		158				123 117		-123 059
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 877 248	1 770 138		88 847 384		158				123 117		-123 059
Terrains												
Constructions sur sol propre												
Constructions sur sol d'autrui												
Installations générales, agencés- et outillage des constructions												
Installations techniques, matériel et outillage industriel	13 026	2 717		14 743		188				221		-43
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 058	2 816		31 417								
Matériel de transport												
Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 812	4 821		33 641		26				202		-176
Installations récupérables et divers												
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 878	8 787		78 882		214				423		-203
TOTAL GÉNÉRAL	88 947 134	1 778 885		88 738 888		372				546		-326

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Déductions de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à éteindre				
Frais de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	1 061 683	381	573 689	488 675
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/02)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/02)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 061 683	381	573 689	488 675
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	80 784	86 090	80 784	86 090
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 784	86 090	80 784	86 090
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>	713 116	835 389	642 418	906 086
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	713 116	835 389	642 418	906 086
TOTAL GÉNÉRAL	1 855 662	921 860	1 296 871	1 480 881

Dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles	921 479 381	1 296 871
----------------------------	--	----------------	-----------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

CRÉANCES ET DETTES

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			14 141
<i>Autres immobilisations financières</i>	14 141		14 141
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Autres créances clients</i>	307 431	307 431	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	758	758	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	5 823	5 823	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	182 540	182 540	
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	27 023	27 023	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>			
<i>Débiteurs divers</i>	211 068	211 068	
<i>Charges constatées d'avance</i>	31 930	31 930	
TOTAL DES CRÉANCES	780 713	766 572	14 141

Renvois	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>	841	841		
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	167 980	167 980		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	10 090	10 090		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	132 129	132 129		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	31 934	31 934		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	3 129	3 129		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	13 600	13 600		
<i>Groupe et associés (2)</i>	514	0	514	
<i>Autres dettes</i>	297 667	297 667		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	632 122	632 122		
TOTAL DES DETTES	1 289 985	1 289 471	514	

Renvois	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés	514

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	841
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	11 560
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	8 732
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	21 133

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	95 060
<i>Autres créances</i>	194 812
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	289 872

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants
<i>Charges d'exploitation</i>	31 930
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31 930

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montants
<i>Produits d'exploitation</i>	630 680
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	630 680

CRÉDIT-BAIL

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)				
POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)					
POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	à plus de 5 ans	
Terrains					
Constructions					
Inst. tech., Matériel et outillage	56 058	37 559	9 319		
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
TOTAL	56 058	37 559	9 319		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Faits essentiels de l'exercice avant une incidence comptable

Comptabilisation des amortissements sur films et documentaires :

- 1) La dotation aux amortissements économiques est égale à la subvention CNC augmentée de l'amortissement calculé en linéaire sur 3 ans sur la valeur brute hors subvention CNC.
- 2) L'amortissement fiscal est basé sur le décret qui permet d'amortir totalement le film sur douze mois selon le barème suivant :

Barème fiscal	
nombre mois	coefficient
1	30%
2	55%
3	75%
4	90%
5	92%
6	94%
7	95%

- 3) Une dotation dérogatoire est constatée si l'amortissement fiscal est plus avantageux que l'amortissement économique

Engagements sur films et documentaires :

Les engagements restant à payer sur les films dont le PAD a été reçu ont été comptabilisés en 404 et sont les suivants :

FR3/Lao de St Cassien : 2 810€

Praxor / 4 Films : 3 080€

Pub et avant 1ère/Procès d'Auschwitz : 7 610€

2) Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

3) Autres éléments significatifs

Néant



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017
13 Productions S.A.S.
1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Ce rapport contient 3 pages
Référence : LH-182-359

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Capital social : € 800.000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des associés de la société 13 Productions S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Cyrille Perez – Président

- **Nature et objet :**

Votre société met à disposition de Monsieur Cyrille Perez un véhicule Audi Q3 loué auprès de Volkswagen Bank.

- **Modalités :**

Le loyer versé au titre de la location de ce véhicule s'est élevé à 10 077 €. HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Marseille, le 15 juin 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Hermann
Associé